



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 17 mars 2021	Nombre de délégués :	
N° 2021-013	En exercice :	29
Convocation du : 05 mars 2021	Présents ou représentés :	20
Affichage du : 18 mars 2021	Absents :	8
Objet de la délibération : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage DREAL – Compensation écologique		

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux du mois de janvier à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre			X	
	M DUMAS Pierre-Yves			X	
	M REPY Marc			X	
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude		X		M Yves KAZMINE
	M DEGUEURCE Gilles			X	
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul	X			
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël			X	M Eric MALLESSARD
	M BALLOT Alain			X	M Olivier BERRET
	M TOUILLON Gilles			X	
	M BEAUDOT Denis			X	
M PICHARD Emmanuel			X		
Mme SARANDAO Gilda	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal	X			
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno	X			
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne	X			
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel			X	
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD	X			
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE		X		M Christophe BAILLY

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Dans le cadre des travaux de doublement de la RCEA, le Syndicat a été sollicité par la DREAL Bourgogne pour réaliser les acquisitions de parcelles en zones humides afin de restaurer ces mêmes milieux, ces acquisitions étant intégralement financées par l'Etat.

Ces acquisitions ont été faites et les travaux de restauration doivent s'engager.

Par conséquent, la DREAL Bourgogne a sollicité le Syndicat pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration des zones humides mais également les travaux de compensation inondation. Une fois les travaux effectués, la DREAL doit assurer la gestion sur 10 ans.

Monsieur le Président propose que le Syndicat assure non pas la maîtrise d'œuvre mais la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de compensations zones humides et inondation.

Monsieur le Président propose que le Syndicat assure ensuite la gestion de l'entretien de ces parcelles dont le financement est assuré par la DREAL. Un projet d'éco pâturage est en cours de réflexion afin d'assurer ces missions.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Président à signer tous documents se référant aux missions de maîtrise d'ouvrage proposée par la DREAL Bourgogne dans le cadre des travaux de compensations inondation et zones humides.

Autorise le Président à mettre en œuvre les travaux de compensation écologique et à signer tous les documents administratifs s'y référant.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 26 mars 2021
Publication le : 26 mars 2021

A Montceau-les-Mines le : 26 mars 2021
Le Président

